



EQUICARE

ÉCOLE D'OSTÉOPATHIE ANIMALE

PROGRAMME

FORMATION RÉSERVÉE AUX OSTÉOPATHES DO ET OA, AUX THÉRAPEUTES MANUELS, AUX KINÉSITHÉRAPEUTES DE, AUX VÉTÉRINAIRES, AUX TITULAIRES D'UNE EQUIVALENCE EUROPEENNE ET AUX DIPLOMÉS BEA EQUICARE

EQUICARE, SIRET 512 707 233 00023 RCS Lisieux
26 chemin de l'église 14130 Tourville-en-Auge

Organisme de formation : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140308814 auprès de la préfecture de Normandie »

INTITULÉ DE LA FORMATION

Formation "Ostéopathie animale"

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Action d'acquérir l'ensemble des méthodes ou techniques manuelles dans la prévention et le traitement des dysfonctions physiologiques, périphériques, viscérales et crâniennes, dans une optique de réadaptation et de rééquilibration fonctionnelle,
- Action d'acquérir les compétences et connaissances permettant de se présenter à l'examen du CNOV,
- La formation a une orientation structurelle et tissulaire.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à toutes personnes, y compris en situation de handicap, présentant les pré-requis suivants :

- Titulaires d'un DO en ostéopathie ou d'une équivalence européenne,

- Titulaires d'un diplôme de thérapeute manuel ou d'une équivalence européenne,
- Titulaires d'un DE en masso-kinésithérapie ou d'une équivalence européenne,
- Titulaires d'un diplôme de docteur vétérinaire ou d'une équivalence européenne,
- Titulaire du BEA [Equicare](#),
- Avoir participé au stage préalable à l'entrée en formation, organisé par [Equicare](#).

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidatures se font par courrier électronique et par téléphone.

Outre les autres pré-requis, l'entrée en formation est conditionnée par la participation au stage préalable. Ce stage a pour objectif de présenter au candidat, un aperçu global de ce métier et de sa présentation par [Equicare](#). Il a aussi pour rôle d'aider le candidat à prendre la décision de s'engager ou non dans cette formation. En cas de continuation, ce stage sera réintégré dans le cursus de formation.

L'inscription est effective à la réception du dossier d'inscription et du règlement de l'année, ainsi que des frais administratifs. Un encaissement ventilé sur l'année pourra être accepté.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu théorique et pratique,
 - Épreuves théoriques et pratiques à la fin de chaque année,
 - Réalisation du suivi d'entraînement pratique de 2 heures par jour ou de 10 heures par semaine,
 - 4 stages de 5 jours chacun,
 - Remise d'un mémoire de 10 pages maximum, sujet libre, à la fin du cycle de 3 années,
- Pour obtenir le certificat de fin de cycle (2 ou 3 années), le candidat devra :
- Se sentir prêt,
 - Avoir participé à tous les modules, à tous les stages,
 - Avoir validé son suivi pratique d'entraînement,
 - Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 pour chaque épreuve théorique ou pratique, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 aux contrôles continus, obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve pratique,
 - Avoir défendu et remis le mémoire,

La formation est sanctionnée par un certificat de pratique qui sera remis aux personnes ayant satisfait à toutes les épreuves, à la fin du cycle. Chaque année donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Les modules ne peuvent pas être validés séparément.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation :

- La formation en ostéopathie animale est d'une durée de DEUX ANNEES. Il pourra y être rajoutée une année, notamment pour les étudiants vétérinaires et MKDE,
- Chaque année de formation respecte la définition européenne des études supérieures et de l'ECTS,
- Chaque année est divisée en 10 modules de 4 jours chacun, du mois de novembre au mois d'août de l'année suivante. Au cursus de la première année s'ajoute le stage préalable de 32 heures,
- Un suivi d'entraînement, de 2 heures par jour ou de 10 heures par semaine, est organisé par l'élève pendant la durée de sa formation, entre chaque module, dans un ou plusieurs

établissements, au choix de ce dernier. Ce suivi est encadrée par une convention établie entre l'établissement hôte, l'élève et [Equicare](#),

- Les élèves doivent organiser chaque année de formation, 4 stages de 5 jours chacun, chez un maréchal-ferrant, dans une clinique vétérinaire canine, équine ou bovine, dans des écuries de courses ou de sports équestres, dans un club hippique, dans un refuge canin, dans un élevage canin ou dans un élevage bovin. Ces stages sont encadrés par une convention,

- Chaque année de formation se décompose comme suit :

- Formation présentielle : 40 jours répartis en 10 stages de 4 jours, à 8 heures par jour, soit 320 heures,
- Etudes et recherche en vue du mémoire : 400 heures,
- Entraînement pratique : 500 heures,
- 4 stages : 160 heures,

Total : 1 380 heures.

La première année est créditée en plus des 32 heures du stage préalable à l'entrée en formation.

Lors de la dernière année, un stage de 4 jours est consacré à la préparation à l'examen du CNOV.

Un contrat de formation est établi entre l'élève et [Equicare](#) après admission en formation.

A la fin de chaque année d'étude, il est remis à l'élève une attestation de formation.

Effectif :

Afin d'apporter à chaque élève le temps nécessaire à son apprentissage et de disposer d'un nombre d'animaux suffisant, [Equicare](#) limite volontairement le nombre d'élèves à environ 10 par promotion.

Contenu :

Les matières abordées sont l'ostéopathie rachidienne, périphérique, crânienne et viscérale, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la biomécanique, la maréchalerie, l'imagerie, la pharmacologie, l'alimentation, la préparation physique, l'équitation, l'éthologie, le bien-être animal, etc.

Les animaux abordés sont les chevaux, les chiens, les chats, les NAC et les bovins.

Les élèves ont la possibilité de venir en formation accompagné de leur cheval, sous certaines conditions (nous contacter).

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel et en distanciel,
- Exposés théoriques (Envoi du soutien théorique de chaque module aux élèves, 15 jours avant chaque module),
- Mises en situation pratique,
- Stages pratiques,
- Pratique individuelle obligatoire entre chaque module.

Notre formation a une orientation pratique marquée, en lien avec le côté manuel prépondérant de cette médecine.

Adaptations aux publics et individualisation :

- La formation peut être intégrée en cours de cursus, sous certaines conditions. Les modules non effectués devront être rattrapés avant la fin de l'année. Un aménagement de la formation pourra être accepté, sur demande de l'élève, après étude de son dossier,
- En cas de situation de handicap, après l'étude de faisabilité de la formation, une fiche d'accueil et de suivi sera co-établie afin de définir les adaptations éventuelles à apporter dans les différents aspects de la formation,

- En cas de force majeure, [Equicare](#) se réserve le droit de suspendre la formation, de modifier le programme de chaque module, le nombre de modules , les intervenants et le lieu de la formation,

Assurance :

L'élève est assuré sur son lieu de formation, lors de son suivi d'entraînement et pendant ses stages.

INTERVENANTS

[Hervé Baldassari](#) : Responsable de la société [EQUICARE](#), directeur de la formation, ostéopathe D.O, ostéopathe OA, MKDE, préparateur physique

[William Hamouchi](#) : Ostéopathe DO, ostéopathe AO, MKDE

[Francis Rebel](#): Ecuyer professeur, entraîneur, enseignant équitation

[Julien Fabre](#) : Maréchal-ferrant, enseignant

[Thierry Lhermitte](#) : Enseignant des savoirs éthologiques

TARIFS

8 000 € par année de formation

Frais administratifs : 200 € par année de formation

LIEU DE FORMATION

[EQUICARE
DEAUVILLE](#)

RENSEIGNEMENTS

Hervé Baldassari : T. +33 645703038 - C. info@equicare.fr - Web. www.equicare.fr

**EQUICARE EST UN ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SUR
DATADOCK**

